

# MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE  
(DOMEX)



MENUISIERS ET OUVRIERS DE L'AGENCEMENT ET DE  
L'ISOLATION

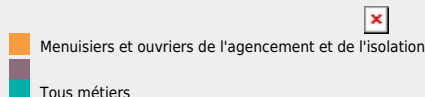
## EMPLOI



QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER** EN RÉGION ?

## LE STATUT ET LE TYPE DE CONTRAT<sup>1</sup> DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

**95 %**  
des personnes  
exerçant ce métier  
sont en emploi stable

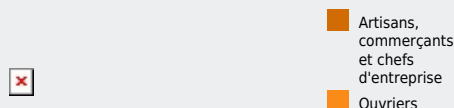


**62 %**  
des personnes exerçant ce  
métier sont non salariées  
(13 % tous métiers)

**5 %**  
des personnes exerçant ce  
métier travaillent à temps  
partiel  
(18 % tous métiers)

## LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

**62 %**  
des personnes  
exerçant ce métier  
appartiennent à la  
catégorie «Artisans,  
commerçants et chefs  
d'entreprise»



La moitié des salariés  
exerçant ce métier gagnent  
plus de  
**1 676 €**  
net par mois à temps plein  
(1 780 € tous métiers)

Source : Insee - RP au lieu de résidence et DADS-DSN.

### Notes :

<sup>1</sup> Les emplois stables regroupent les emplois sans limite de durée, c'est-à-dire les CDI et les titulaires de la fonction publique, ainsi que les non salariés. Les emplois à durée limitée regroupent les emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.), les stagiaires rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. La catégorie non salariés concerne notamment les employeurs et les indépendants.